

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 28 mars 2023

Lieu : Mairie à FRASNE - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	X		
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. Girod		Jacqueline Lépeule	X		
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	Pouvoir à J. Lépeule		
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente		
Boujailles	Richard Ielsch	Pouvoir à F. Picard		Marine Paris	Pouvoir à M. Beuque		
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X		
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X		
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Débois		La Rivière	Carine Bourdin	X	
Bulle	Christophe André	X			Drugeon	Jérémy Lonchampt	Pouvoir à C. Vallet
	Cédric Chambelland	A				Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez			X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X		
Dompierre les	Michel Beuque	X		Pierre Nicod	X		
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X		

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 FEVRIER 2023

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Délibération pour fermeture du poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe
- Information sur le réaménagement des bureaux

FINANCES

- Budget annexe Eau potable : présentation, analyse financière, réflexion sur évolution des tarifs, modification durées d'amortissement
- Budget annexe Assainissement : présentation, analyse financière, modification durées d'amortissement
- Budgets annexes ZAE Bulle - Bâtiment-relais – Déchets – Maison de santé : présentation des budgets

INFRASTRUCTURES

- Rénovation énergétique de la gendarmerie et de la station de pompage de Vau les Aigues : délibération pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

- Résultat de la relance de consultation pour les 3 lots déclarés infructueux et délibération d'attribution de l'ensemble des lots
- Délibération pour autorisation de programme – crédit de paiement
- Informations diverses

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- ZAE Bulle : point d'avancement des projets et aménagements
- ZAE Bulle : délibération pour approbation de la vente du lot 24 à la SCI FRAVILLE
- Informations sur les consultations Personnes Publiques Associées pour le PLUi-H de la CCGP et le SCoT du Pays du Haut-Doubs
- Mobilité : informations sur les résultats de l'enquête « pédibus » menée auprès des parents de l'école Xavier Marmier de Frasne
- Mobilité : incitation aux mobilités actives et valorisation du territoire dans le cadre de l'opération nationale « mai à vélo » : accord de principe pour l'inscription
- Mobilité : création d'une commission

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

- Délibération pour affermissement de la tranche optionnelle du marché « Mission de conception-réalisation d'une plateforme d'observation surélevée »

PROJETS

- Cabinet médical éphémère : informations et accord de principe pour la signature d'un partenariat

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Philippe ALPY, maire de Frasne, qui souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2023

Sur interrogation de Mr le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 28 février 2023.

2) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1. Délibération pour fermeture du poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe

Mr le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération n° 2022-08-81 du 30/08/2022,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à 23.50 h, après l'avis favorable du comité technique du 9/3/2023,

Délibération n° 19 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide la fermeture de l'emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe (23.50 h) à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- Adopte le tableau modifié des emplois :

Grade	Cat.	Missions	ETP
Filière administrative			
/	/	Secrétariat-facturation services eau/ assainissement	0.60
/	/	Secrétariat-facturation services eau/ assainissement	0.70
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	Secrétariat/comptabilité	0.80
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	B	Responsable services administration-finances	1.00
Attaché	A	Direction générale des services	1.00
Attaché principal	A	Direction générale des services	1.00
Filière technique			
Adjoint technique	C	services eau/ assainissement	1.00
Adjoint technique		services eau/ assainissement	1.00

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Service eau	1.00
/		Responsable service Eau-Assainissement	1.00
Ingénieur	A	Responsable pôle attractivité du territoire	0.80
Ingénieur	A	Responsable pôle tourisme - patrimoine	1.00
Ingénieur	A	Chargé de mission « valorisation et promotion du patrimoine naturel protégé »	1.00
Ingénieur – contrat de projet	A	« Transitions durables et développement territorial » dans le cadre du CRTE	1.00
Filière culturelle			
Adjoint d'animation	C	Animatrice jeunesse	1.00
Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe	C	Médiathèque	0.67
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Médiathèque	0.67
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Responsable pôle vie socio-culturelle	1.00
Filière sportive			
Educateur APS	B	Enseignement – organisation manifestations sportives	1.00

2.2. Information sur le réaménagement des bureaux

Mme Anne Lepré s'installera dans la salle de réunion des élus, Mme Sandra Ferraroli reste dans son bureau actuel (bureau précédemment occupé par L. Lyonnais) ; la salle de réunion des élus sera transférée dans les combles dès leur aménagement.

La tisanerie pourra éventuellement être utilisée pour une réunion en cas de besoin.

3) - FINANCES

Mr Eric Liégon, Vice-Président en charge des compétences eau et assainissement, présente et commente les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023 qui seront votés le 11 avril prochain.

3.1. Budget annexe Eau potable : présentation, analyse financière, réflexion sur évolution des tarifs, modification durée d'amortissement

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	1 594 617.00 €	280 245.64 €	1 942 671.00 €
Cellule technique	54 500.00 €	3 477.90 €	70 540.25 €
Transport + Distribution	1 139 041.01 €	44 082.19 €	1 349 000.00 €
Stations de pompage	195 000.00 €	40 339.99 €	303 000.00 €
Capital des emprunts	149 800.00 €	136 398.57 €	157 090.00 €
Amortissement de subventions	55 000.00 €	54 671.00 €	60 000.00 €
Report antérieur	1 275.99 €	1 275.99 €	3 040.75 €
Recettes	2 244 617.00 €	277 204.89 €	1 942 671.00 €
Transport : Subventions travaux réseaux + études	165 000.01 €	- €	336 000.50 €
Station de pompage : Subvention	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
Transfert compétence	61 041.00 €	- €	- €
Emprunts	600 000.00 €	2 892.35 €	601 700.00 €
Amortissements des installations	220 000.00 €	219 436.55 €	310 000.00 €
Affectation de résultat	54 875.99 €	54 875.99 €	58 580.75 €
Virement de la section de fonctionnement	1 138 700.00 €	- €	631 389.75 €
Résultat investissement	650 000.00 €	- 3 040.75 €	- €

Exploitation	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	2 000 000.00 €	662 659.99 €	1 633 216.00 €
Fonctionnement de la cellule technique	181 590.00 €	153 235.28 €	212 470.25 €
<i>dont charges de Personnels</i>	<i>134 850.00 €</i>	<i>137 610.73 €</i>	<i>170 160.00 €</i>
Transport - Distribution	291 815.00 €	198 051.22 €	294 947.00 €
Stations de pompage	121 480.00 €	51 782.85 €	119 500.00 €
Taxe foncière terrain station pompage	44 415.00 €	38 661.05 €	62 909.00 €
Rectification / annulation recettes sur exercice antérieur	2 000.00 €	1 493.04 €	2 000.00 €
Dotations aux amortissements	220 000.00 €	219 436.55 €	310 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 138 700.00 €	- €	631 389.75 €
Recettes	2 000 000.00 €	1 906 581.68 €	2 105 636.00 €
Transport Distribution	966 145.32 €	906 807.83 €	859 645.06 €
Transfert compétence	32 600.50 €	- €	- €
Emprunt mixte eau-assainissement de Bulle	1 800.00 €	648.67 €	650.00 €
Amortissement des subventions	55 000.00 €	54 671.00 €	60 000.00 €
Report antérieur	944 454.18 €	944 454.18 €	1 185 340.94 €
Résultat exploitation	- €	1 243 921.69 €	472 420.00 €
Résultat global	650 000.00 €	1 240 880.94 €	472 420.00 €

L'excédent 2023 permet de faire face à de d'importantes dépenses imprévues.

Mr le Président présente le ratio de la capacité d'autofinancement nette 2020 - 2025 qui indique la capacité à financer les dépenses d'investissement grâce aux ressources propres et après remboursement de la dette. C'est au vu de cet indicateur que les établissements bancaires accordent des prêts.

Les résultats démontrent qu'à défaut d'une augmentation de la recette d'exploitation, la CAF nette va se détériorer au fil des années, avec pour conséquence la difficulté à recourir à l'emprunt.

Après discussions, le conseil communautaire est favorable à l'augmentation des tarifs de la redevance de 5 € HT sur la part fixe et 0.10 € HT / m³, soit 30 € HT la part fixe et 1.13 € HT le m³.

La délibération sera soumise au conseil communautaire du 11 avril.

Durées d'amortissement :

Délibération n° 20 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-15 et L5211-10

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les dépenses obligatoires pour les collectivités territoriales ;

Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L2321-2 du CGCT ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

Vu la délibération n° 2020-03-20 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions relatives au service eau potable ;

Considérant la nécessité de mettre davantage en cohérence la dure de vie et la durée d'amortissement comptable des réseaux d'eau potable ;

Considérant que les immobilisations relatives au réseau d'eau potable déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;

Sur proposition de Mr le Président,

- **Abroge la délibération n° 2020-03-20 du 3 mars 2020 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions du service eau potable**
- **Fixe à partir du 1er avril 2023 pour chaque catégorie de biens les durées d'amortissement suivantes, l'amortissement débutant l'année suivant l'acquisition ou la mise en service du bien.**

	Article comptable	Durée d'amortissement
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Logiciels	2051	5 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Réseaux d'eau	2158	40 ans
Ouvrage de génie civil et aménagement pour le captage, le transport, le traitement de l'eau	2158	25 ans
Pompe de production dans les stations de pompage	2156	10 ans
Installation électrique	2156	10 ans
Mobilier de bureau et d'exploitation	218	10 ans

Appareils d'analyse et de mesure	2156	8 ans
Véhicule	218	8 ans
Matériel informatique dont télégestion	218	5 ans
Outillage	2158	5 ans
Echelle pour réservoir	2158	5 ans
Immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus		Application de la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable
Seuil du prix unitaire du bien constituant une entité (amortissement sur une année)		1 500 €
Subventions reçues au titre de l'investissement		En fonction de la durée d'amortissement du bien

3.2. Budget annexe Assainissement : présentation, analyse financière, réflexion sur évolution des tarifs, modification durée d'amortissement

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	2 091 205.63 €	717 225.75 €	2 094 041.00 €
Cellule technique	500.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Collecteurs + Bassin d'orage	1 191 090.00 €	139 282.96 €	763 699.15 €
<i>dont remboursement emprunt</i>	<i>34 180.00 €</i>	<i>35 198.81 €</i>	<i>35 200.00 €</i>
Station d'épuration	374 400.00 €	54 340.30 €	422 500.00 €
<i>dont remboursement emprunt</i>	<i>22 000.00 €</i>	<i>21 976.55 €</i>	<i>22 500.00 €</i>
Capital des emprunts	370 903.00 €	370 077.86 €	366 586.00 €
Report antérieur	13 312.63 €	13 312.63 €	244 255.85 €
Amortissement de subventions	141 000.00 €	140 212.00 €	296 000.00 €
Recettes	2 621 205.63 €	472 969.90 €	2 094 041.00 €
Collecteur + Bassin d'orage : Subventions	281 415.63 €	27 858.00 €	111 500.00 €
Transfert compétences Eau Assainissement	74 021.00 €	64 092.20 €	0.00 €
Nouvel emprunt pour extension/création de réseaux	600 000.00 €	0.00 €	375 000.00 €
Amortissements des installations	384 000.00 €	381 019.70 €	582 000.00 €
Affectation du résultat	0.00 €	0.00 €	300 255.85 €
Report antérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 281 769.00 €	0.00 €	725 285.15 €
Résultat investissement	530 000.00 €	-244 255.85 €	0.00 €

Exploitation	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	2 448 723.00 €	855 050.21 €	2 211 189.00 €
Cellule technique	147 790.00 €	123 052.02 €	176 370.85 €
<i>dont charges de Personnels</i>	<i>118 550.00 €</i>	<i>99 667.52 €</i>	<i>124 580.00 €</i>
Collecteur + Bassin d'orage	285 837.00 €	113 781.95 €	339 520.00 €
<i>dont intérêts emprunts</i>	<i>5 230.00 €</i>	<i>324.56 €</i>	<i>15 140.00 €</i>
Station d'épuration	298 061.00 €	187 553.20 €	314 331.00 €
<i>Gestion des boues</i>	<i>150 000.00 €</i>	<i>94 291.10 €</i>	<i>150 000.00 €</i>
<i>Remboursement intérêts emprunts</i>	<i>1 960.00 €</i>	<i>1 957.17 €</i>	<i>1 800.00 €</i>
Emprunts transférés	51 266.00 €	49 643.34 €	48 682.00 €
Pestation SPANC	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Dotation aux amortissements	384 000.00 €	381 019.70 €	582 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 281 769.00 €	0.00 €	725 285.15 €
Recettes	2 448 723.00 €	2 256 722.10 €	2 968 689.00 €
Cellule technique	9 000.00 €	10 300.00 €	25 000.00 €
Collecteurs + Bassin d'orage	1 457 169.40 €	1 205 729.26 €	1 496 013.96 €
Station d'épuration	58 660.93 €	287 057.67 €	22 759.00 €
Facturation prestation SPANC	0.00 €	0.00 €	27 500.00 €
Transfert de la compétence : subvention postes	22 453.50 €	52 984.00 €	0.00 €
Subvention du budget principal	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Amortissement des subventions	141 000.00 €	140 212.00 €	296 000.00 €
Report antérieur	560 439.17 €	560 439.17 €	1 101 416.04 €
Résultat d'exploitatioin	0.00 €	1 401 671.89 €	757 500.00 €

Résultat global	530 000.00 €	1 157 416.04 €	757 500.00 €
------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

L'excédent 2023 permet de faire face à d'importantes dépenses imprévues.

Durées d'amortissement :

Délibération n° 21 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-15 et L5211-10
Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les dépenses obligatoires pour les collectivités territoriales ;

Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L2321-2 du CGCT ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

Vu la délibération n° 2020-03-25 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions relatives au service d'assainissement ;

Considérant la nécessité de mettre davantage en cohérence la durée de vie et la durée d'amortissement comptable des réseaux d'assainissement ;

Considérant que les immobilisations relatives au réseau d'assainissement déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;

Sur proposition de Mr le Président,

- **Abroge la délibération n° 2020-03-25 du 3 mars 2020 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions du service assainissement,**
- **Fixe à partir du 1er avril 2023 pour chaque catégorie de biens les durées d'amortissement suivantes, l'amortissement débutant l'année suivant l'acquisition ou la mise en service du bien.**

	Article comptable	Durée d'amortissement
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Logiciels	2051	5 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Réseaux d'assainissement	2158	40 ans
Système d'épuration	2156	10 ans
Ouvrage de génie civil et aménagement	2158	25 ans
Installation électrique	2156	10 ans
Mobilier de bureau et d'exploitation	218	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	10 ans
Appareils d'analyse et de mesure	2156	8 ans
Véhicule	2182	8 ans
Pompe poste de refoulement et préleveur d'échantillon	2156	5 ans
Matériel informatique dont télégestion	218	5 ans
Outillage	2158	5 ans
Immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus		Application de la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable
<u>Seuil du prix unitaire du bien constituant une entité</u> (amortissement sur une année)		1 500 €
<u>Subventions reçues au titre de l'investissement</u>		En fonction de la durée d'amortissement du bien

3.3. Budgets annexes ZAE Bulle - Bâtiment-relais les Vaudins - Déchets – Maison de santé

ZAE Bulle

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	3 532 093.83	1 539 012.62	1 434 822.00
Recettes	3 532 093.83	2 466 885.47	1 434 822.00
Résultat investissement	0.00	927 872.85	0.00

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	4 113 324.83	2 473 286.81	989 413.15
Recettes	4 508 324.83	2 473 286.81	989 413.15
Résultat fonctionnement	395 000.00	0.00	0.00
Résultat global	395 000.00	927 872.85	0.00

Bâtiment-relais Les Vaudins

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	75 074.46	194 168.45	0.00
Recettes	75 074.46	38 698.66	0.00
Résultat investissement	0.00	- 155 469.79	0.00

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	42 162.46	5 352.53	0.00
Recettes	42 162.46	42 984.56	0.00
Résultat fonctionnement	0.00	37 632.03	0.00
Résultat global	0.00	- 117 837.76	0.00

Ce budget annexe sera clôturé lors du conseil communautaire du 11 avril avec reprise des résultats de clôture au budget principal.

Elimination des déchets

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00
Résultat investissement	0.00	0.00	0.00

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	656 739.00	654 462.60	734 655.00
Recettes	656 739.00	654 740.26	734 655.00
Résultat fonctionnement	0.00	277.66	0.00
Résultat global	0.00	277.66	0.00

Maison de santé pluridisciplinaire

Il s'agit d'un nouveau budget annexe assujéti à la TVA.

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	0.00	0.00	1 198 347.00
Recettes	0.00	0.00	1 198 347.00
Résultat investissement	0.00	0.00	0.00

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	0.00	0.00	36 870.00
Recettes	0.00	0.00	36 870.00
Résultat fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Résultat global	0.00	0.00	0.00

4) - INFRASTRUCTURE

Mr Fabrice Picard, vice-président en charge de la compétence, présente le point.

4.1. **Rénovation énergétique de la gendarmerie et de la station de pompage à Vau les Aigues : délibération pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment de la gendarmerie et de la station de pompage à La Rivière Dugeon, une consultation par voie électronique a été lancée pour le recrutement du maître d'œuvre.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 60 % pour la valeur technique
- 40 % pour le prix.

Trois offres ont été reçues et analysées par la commission dont le choix s'est porté sur l'offre jugée mieux-disante à savoir celle du cabinet PAILLARD ARCHI & CO pour une rémunération de 52 560 € HT soit un taux de 10.73 % se rapportant à un montant prévisionnel de travaux de 489 841 € HT.

Délibération n° 22 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du bâtiment de la gendarmerie et de la station de pompage à La Rivière Dugeon
- au cabinet **PAILLARD ARCHI & CO** – 3 Rue Edgar Faure à **PONTARLIER**,
- pour une rémunération de **52 560 € HT** soit un taux de **10.73 %** se rapportant à un montant prévisionnel de travaux de **489 841 € HT**,
- Autorise Mr le président à signer le marché précité et toute pièce se rapportant au marché.

5) - MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

5.1. Résultat de la relance de la consultation des 3 lots déclarés infructueux et délibération d'attribution de l'ensemble des lots

Au vu :

- Du marché public de travaux pour la construction de la maison de santé (16 lots) qui a fait l'objet d'une consultation du 21 décembre 2022 au 30 janvier 2023 ;
- De l'analyse des offres présentée au groupe travail réuni le 16 février 2023 ;
- Des résultats de la négociation lancée sur la plateforme dématérialisée du 20 février au 24 février ;
- De la délibération n° 2023-02-17 déclarant les lots n°04, n°08 et n°15 infructueux ;
- De l'analyse des offres relatives aux lots n°04, n°08 et n°15 effectuée par le cabinet Roux suite à la consultation du 09 mars 2023 au 27 mars 2023 ;

Mr le Président donne lecture du tableau de synthèse ci-après et propose de retenir les entreprises mentionnées.

Lot	Entreprise attributaire	Montant € HT
Lot 1 : Terrassement – VRD - Finitions	Groupement -DE GIORGI –30 rue Denis Papin-25 300 Pontarlier -SEJ – 39250 Censeau	334 908,45
Lot 2 : Gros oeuvre	DE GIORGI – 30 rue Denis Papin 25300 Pontarlier	583 754,10
Lot 3 : structure charpente bois	CHARPENTE PONTARLIER 31 Grande rue 25560 Bulle	313 468,84
Lot 4 : Couverture-Bardage-Zinc	CHARPENTE PONTARLIER 31 Grande rue 25560 Bulle	242 187.87
Lot 5 : menuiserie extérieure	BAUD 4 rue du Brillet 25520 Sombacour	184 732,00
Lot 6 : métallerie	BONNEVAUX 10 rue Eiffel 25300 Pontarlier	33 623,00
Lot 7 : menuiserie intérieure	L'ATELIER DE LA MENUISERIE 12 Grande rue 39600 Vadans	148 586,00
Lot 8 : doublages cloisons plafonds peintures :	BONGLET 1840 Route de Besançon 39000 Lons le Saunier	289 598.16
Lot 9 : carrelage faïence	MACCANIN Père et Fils 2 rue des Roses 70300 Luxeuil-les-Bains	33 037,00
Lot 10 : sol souple	PERRIN MAZIER 9 rue Alexandre Vialatte 39100 Dole	36 172,00
Lot 11 : portes automatiques	RECORD 12 rue Denis Papin 71380 Saint Marcel	9 900,00
Lot 12 : ascenseur	SCHINDLER 56 avenue du Progrès 69587 Lyon	30 500,00
Lot 13 : plomberie sanitaire	DOUBS CLIMAT 8 rue des Vallières Nord 25220 Chalezeule	77 624,00
Lot 14 : électricité	EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES HAUT-DOUBS - Agence POURCELOT 14 rue Denis Papin 25300 Pontarlier	175 359,00
Lot 15 : chauffage ventilation	MOLIN 8 Route de Villeneuve 39600 Arbois	416 727.40
LOT 16 : forages sondes géothermiques	MANNFOR 34 Le Magny 70270 Fresse	108 101,00

Le montant total des travaux, au stade DCE, s'élève à 3 018 279.72 € HT.

Les crédits correspondants sont portés au budget.
Le planning des travaux prévoit un démarrage au printemps 2023.

Délibération n° 23 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'analyse des offres**
- **Autorise Mr le Président pour signer les marchés et tout document s'y rapportant.**

5.2. **Délibération pour autorisation de programme – crédits de paiement**

Mr le Président rappelle que le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative, compte administratif).

Délibération n° 24 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;
CONSIDERANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP CP) ;
CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;
CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées ;
CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;
CONSIDERANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;
CONSIDERANT que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président et qu'elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte,
CONSIDERANT que la procédure financière des AP/CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des subventions en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Il convient de prendre en compte les montants suivants :

Projet	Autorisation programme	Coût de réalisation
Maison de santé	N° 2021-01 du 13.4.2021	3 559 784 € HT

	Réalisé avant 2022 TTC	Réalisé 2022 TTC	Prévisionnel 2023 HT	Prévisionnel 2024 HT	Prévisionnel 2025 HT
Dépenses	118 825 €	89 834.58 €	1 198 347 €	1 543 878 €	608 899 €

Recettes					
Subventions	0 €	0 €	838 500 €	535 166 €	532 666 €
Prêt du budget principal	0 €	0 €	359 847 €	0 €	0 €
Emprunt	0 €	0 €	0 €	1 084 945 €	0 €
Fonds propres	118 825 €	89 834.58 €	0 €	0 €	0 €

- **Accepte l'autorisation de programme / crédits de paiements telle que proposée ci-dessus ;**
- **Précise que les crédits de paiements 2023 seront inscrits au budget primitif 2023 ;**

5.3. **Information des riverains**

Afin d'entretenir une entente cordiale avec les riverains de la future maison de santé, un temps de présentation et d'échange autour du projet, en présence du cabinet d'architecte, est prévu le mardi 18 avril 2023 en soirée. A cette occasion, les professionnels qui exerceront au sein de la MSP présenteront le projet de santé qu'ils ont développé. Un apéritif sera servi à l'issue de la réunion.

6) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, Vice-Président en charge de la compétence, présente les points.

6.1. ZAE Bulle : point d'avancement des projets et aménagements

- Suivi des commercialisations

1 lot disponible : lot 23

+ 5 lots réservés :

- Lot 24 (bande vitrine) : Fraville Piscine&Spa, PC déposé le 16.03.2023
- Lots 6 et 7 (bande retrait) : BTP Loiget Lonchamp, en attente des plans esquisse du PC
- Lot 41 : Charpente Pontarlier (en attente réaménagement zone arrière)
- Lot 42 : Coopérative des Monts de Joux (en attente réaménagement zone arrière)

- Evacuation de la terre végétale en cours

Plusieurs voies d'évacuation sont en cours ou prévues jusqu'à mi-avril.

- Travaux d'aménagement

Les travaux devraient débuter au mois de mai, selon les conditions météorologiques.

La livraison des 2 plateformes est demandée pour fin juillet.

6.2. ZAE Bulle : délibération pour approbation de la vente du lot n° 24 à la SCI FRAVILLE

La société « SCI FRAVILLE IMMO », représentée par Monsieur Bertrand DUVAL DE FRAVILLE, domiciliée 1 rue du Crêt à LEVIER (25270),

SIRET n° 949 126 478 00013, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot désigné ci-dessous :

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle

Section AB - parcelle n° 225 – Bande vitrine n°24

Surface : 3 049 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée et valide le prix à 31 € HT le m² pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € HT par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 104 519,00 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 122 351,78 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°24 signé le 10 août 2022 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 5 226 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite.

Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération n° 25 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **approuve la vente du lot n° 24 à la société « SCI FRAVILLE IMMO » dans les conditions précitées,**
- **approuve le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,**
- **mandate Mr le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.**

6.3. Informations sur les consultations des Personnes Publiques Associées pour le PLUi-H de la CCGP et le SCoT du Pays du Haut-Doubs

- Arrêt du PLUi-H de la CCGP le 14.12.2022

Notification reçue à la CFD le 21.12.2022 : 3 mois de délai de réponse (soit au 21.03.2023)

L'avis de la CFD a été envoyé le 03.03.2023.

- Arrêt du SCoT du Pays du Haut-Doubs le 01.12.2022

Notification reçue à la CFD le 17.01.2023 : 3 mois de délai de réponse (soit au 17.04.2023)

L'avis de la CFD est en cours de rédaction, l'analyse de tous les documents étant complexe.

Toutes les communes membres du Pays du Haut-Doubs ainsi que les 5 EPCI ont été consultés. L'avis de la CFD sera envoyé aux communes pour information.

6.4. Mobilités : informations sur les résultats de l'enquête « pédibus » menée auprès des parents de l'école primaire à Frasne

Le taux de participation à l'enquête menée dans chacune des écoles est très satisfaisant : 49 % pour la maternelle Les Myrtilons et 74 % pour le primaire Xavier Marmier. A la question : si vos enfants avaient la possibilité d'être accompagnés à pied à l'école par d'autres parents ou adultes dans le cadre d'un projet structuré, les confieriez-vous ?

Les parents ont répondu par l'affirmative à 63 % pour l'école Xavier Marmier et à 57 % pour l'école maternelle des Myrtilons.

L'expérimentation peut donc se poursuivre. Les prochaines étapes clés sont la définition des itinéraires avec la commune de Frasne et la rencontre des parents intéressés. L'objectif est de tester une ou plusieurs lignes de pédibus avant les vacances d'été, avec le primaire et peut-être la maternelle.

6.5. Mobilités : incitation aux mobilités actives et valorisation du territoire dans le cadre de l'opération nationale « mai à vélo »

Initié en 2020 par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, « Mai à vélo » a pour vocation d'encourager petits et grands à la pratique du vélo.

Un vélo-reporter – Jérôme Zindy – sillonnera les routes de France sur son vélo à assistance électrique solaire pour promouvoir la pratique du vélo et mettre en lumière les initiatives durables qu'il découvre sur son chemin via les réseaux sociaux, des reportages vidéo, des photos, etc.

Dans le double objectif de promouvoir le territoire CFD et la mobilité active, il est proposé d'inscrire quelques événements CFD dans le programme national. Par exemple : la randonnée des fruitières, circuits de randonnées et balade à vélo, incitation à tester les vélos électriques en location, etc..

Décision : le conseil communautaire valide à l'unanimité l'inscription de la CFD à l'opération nationale « Mai à vélo ».

6.6. Mobilité : création d'une commission

La commission attractivité concerne le PLUi et la mobilité.

A l'instar de la dernière réunion, les sujets à aborder pour chacune des thématiques devenant nombreux, le temps de réunion se trouve allongé. Afin de maintenir la qualité des échanges et le confort des participants, il est proposé de scinder la commission attractivité en deux commissions, chacune se réunissant indépendamment, tout en permettant à de nouveaux membres d'y prendre part.

Décision : le conseil communautaire valide à l'unanimité le principe de scinder la commission actuelle « attractivité » en deux commissions indépendantes comme expliqué ci-dessus.

7) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Débois, Vice-Président en charge de la compétence, présente le point.

7.1. Réserve Naturelle des tourbières de Frasne-Bouverans : délibération pour affermissement de la tranche optionnelle du marché « mission de conception-réalisation d'une plateforme d'observation surélevée »

Suite à la délibération n° 2022-08-96 du 25 août 2022, le conseil communautaire a attribué le marché en conception-réalisation du projet de création d'une plateforme surélevée de la RNR Frasne-Bouverans.

Le groupement Atelier paysager-Dynamique Environnement a été retenu pour ce marché d'un montant de 7 000 € HT (phase étude) et 43 000 € HT prévisionnel de travaux en tranche conditionnelle.

La phase étude étant terminée, le groupement atteste la faisabilité de réaliser les travaux.

Il est proposé d'affermir la phase travaux pour ce marché pour 43 940 € HT (montant basé sur devis estimatif des travaux et 2 réunions de chantier).

Cette action est subventionnée dans le cadre du Plan de Relance à hauteur de 80 %.

Le bureau du 14 mars 2023 a émis un avis favorable.

Délibération n° 26 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibération n° 26 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Décide d'affermir la phase travaux d'un montant de 43 940 € HT pour la réalisation d'une plateforme surélevée dans la RNR Frasnè-Bouverans par le groupement Atelier Paysager et Dynamique Environnement,
- Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2023.

8) - PROJETS

8.1. Cabinet médical éphémère : informations et accord de principe pour la signature d'un partenariat

Mr le Président indique que l'ouverture du cabinet médical éphémère au public est confirmée pour ce printemps. Les recrutements de médecins sont toujours en cours. Les livraisons du matériel et des équipements (financés par l'ARS) sont annoncées pour le mois d'avril. Pour le confort des patients et le bon fonctionnement du cabinet, le numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous sera mis en service quelques jours avant l'ouverture officielle.

Les dernières formalités seront discutées lors du comité de pilotage prévu le 29 mars lors duquel il sera notamment question des modalités de contractualisation entre la CFD, l'URPS (*Union Régionale des Professionnels de Santé*) et l'ARS (*Agence Régionale de Santé*). Dans cette perspective, afin de ne pas retarder l'ouverture du cabinet, le conseil communautaire est invité à donner son accord de principe pour la signature de cette convention. Les frais pris en charge par la CFD seront ceux liés aux loyers et charges.

Rappel du fonctionnement du cabinet : les médecins qui exerceront dans ce cabinet seront uniquement des médecins généralistes libéraux. Il pourra s'agir de médecins qui consultent ailleurs, de remplaçants ou de jeunes médecins retraités. Il n'y aura pas de médecin spécialiste type ophtalmologiste ou autre. Les médecins seront présents en semaine, de jour. Il n'y aura pas de garde la nuit, ni le week-end. Les patients seront reçus uniquement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous se fera uniquement par téléphone. Il n'y aura pas de service d'accueil ni de secrétariat sur place.

Délibération n° 27 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorise Mr le Président à signer la convention à intervenir avec les partenaires institutionnels ainsi que tout document relatif à l'exécution de la décision.

9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Philippe Alpy fait part de la visite de Mr l'Ambassadeur de Suisse et de Mme la Consul qu'il recevra le jeudi 30 mars après-midi. Le déplacement se fera à vélo pour découvrir le territoire ; ce sera l'occasion d'évoquer les dossiers transfrontaliers difficiles à mettre en œuvre de façon cohérente de part et d'autre de la frontière

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h 55 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Frasnè.

Le Président,

Christian VALLET

